



**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES
AUX SALARIES ET DIRIGEANTS
(article L225-197- 4 du Code de commerce)**

L'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre, à hauteur de 1% du nombre d'actions existant au jour de l'assemblée.

L'Assemblée générale a fixé à trois années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de déterminer l'identité des bénéficiaires, la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, sur proposition de la Direction générale approuvée par le Comité des rémunérations, de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns, et de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2005, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8400 actions gratuites (soit 25 200 actions après division par trois de l'action le 2 juillet 2007), dont 5300 pour les mandataires sociaux (soit 15 900 actions après division par trois de l'action) ; 23 100 actions (après division par trois des actions) ont été acquises par les bénéficiaires en décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8700 actions gratuites (soit 26 100 actions après division par trois de l'action), dont 5300 pour les mandataires sociaux (soit 15 900 actions après division par trois de l'action) ; 23 100 actions (après division par trois des actions) ont été acquises par les bénéficiaires en décembre 2009, à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2007, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 25 350 actions gratuites, dont 17 550 pour les mandataires sociaux (après division par trois de l'action).

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2008, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 5685 actions (après division par trois de l'action), à des salariés ayant contribué aux résultats du groupe, à l'exclusion des directeurs et cadres dirigeants, devenues à ce jour 4800 compte tenu du départ de certains bénéficiaires.

Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux au 31 décembre 2009 :

Mandataires sociaux	Nombre et valeur *des actions attribuées gratuitement, par la société et par celles qui lui sont liées	Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16
Alain Chaussard	<p>- 9900 actions ** attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005, (acquises le 19 décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition)</p> <p>- 9900 actions ** attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 (acquises le 18 décembre 2009 à l'issue de la période d'acquisition)</p> <p>- 10 050 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007</p> <p>Soit un total de 29 850 actions attribuées (dont 19 800 acquises)</p>	néant
Ariel Lahmi	<p>- 6000 actions** attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005, (acquises le 19 décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition)</p> <p>- 6000 actions ** attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 (acquises le 18 décembre 2009 à l'issue de la période d'acquisition)</p> <p>- 7500 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007</p> <p>Soit un total de 19 500 actions attribuées (dont 12 000 acquises)</p>	néant

* le cours de l'action Affine est de 16,25 € au 31 décembre 2009

** après division par trois de l'action le 2 juillet 2007

**RECAPITULATIF DES DELEGATIONS
EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
(article L225-100 al. 7 du Code de commerce)**

Délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 (privant d'effet la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007)

	Montant autorisé	Durée	Utilisation
Délégation de compétence avec maintien du droit préférentiel de souscription (22 ^{ème} résolution)	50 000 000 €	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant
Délégation de compétence avec suppression du droit préférentiel de souscription (23 ^{ème} résolution)	50 000 000 € (s'imputant sur le plafond fixé à la résolution 22)	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant
Délégation de compétence avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (24 ^{ème} résolution)	10% du capital par an, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la 22 ^{ème} résolution	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant